

Mairie La Roque-en-Provence

06910

Arrêté Panneaux D'agglomération

Arrêté n° A-2020-07-04

Fixant les limites de l'agglomération de La Roque-en-Provence

Le Maire de La Roque-en-Provence

Vu les Lois du 07 Janvier et 22 Juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route;

Vue le Code de la voirie routière;

Vu la loi modifiée n°82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes;

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 01/07/2020 fixant les limites de l'agglomération de La Roque-en-Provence

Vu l'arrêté de la délégation de signature de Monsieur le Maire de La Roque-en-Provence en date du 14/06/2020;

Considérant qu'il y a lieu de définir avec précision les limites de l'agglomération pour les mètres en concordance avec les Zones bâties

\*\*\*

ARRETE

Article n°1- Sur le territoire de la Commune les limites de l'agglomération de la Roque-en-Provence sont fixées comme suit:

Sur La route départementale n°1 du PR 42+055 jusqu'au PR 42+618

Article n°2-Toutes dispositions antérieures, relatives aux sections de routes sus désignées et contraires aux dispositions du présent arrêté sont abrogés.

Les dispositions du présent arrêté seront applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article n°3- Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

AR PREFECTURE

006-210601076-20200701-A\_2020\_07\_04-AR  
Reçu le 13/07/2020

Article n°4- Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la Commune de La Roque-en-Provence, et ampliation sera adressée à:

-Monsieur le Chef de Subdivision départementale d'aménagement des Préalpes Ouest

-Monsieur le Commandant du groupement départemental de Gendarmerie des Alpes-Maritimes

-Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité publique des Alpes-Maritimes

-Monsieur le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité

-Messieurs les Gardiens de la Police Municipale chargés chacun en ce qui concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi que pour information à:

-Monsieur le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours,

-Messieurs les Responsables des services techniques de la Mairie.

Fait à La Roque-en-Provence le 01 Juillet 2020

Monsieur Le maire

ARGENTI Alexis



AR PREFECTURE

006-210601076-20200701-A\_2020\_07\_04-AR  
Reçu le 13/07/2020